Comités de pilotage Natura 2000 des sites
Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou et Vieux Arbres du Quercy

Vendredi 10 décembre 2021 – 10h - Visioconférence

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).

Participaient à la réunion :

- Laurent CLAVEL, technicien ENS – Département du Lot, Président des comités de pilotage des sites des Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou et des Vieux Arbres du Quercy
- Catherine MARLAS, Présidente - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Léonie LEVERGER, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Sylvie MONNIN MENARD, technicienne Rivière - Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
- Rémi DUPONT, représentant de la commune de Bio
- Michel LASCOMBES, administrateur de la LPO Occitanie – délégation territoriale du Lot
- Maryline BES, Responsable cellule espaces naturels - Département du Lot
- Magali CAMUS, inspectrice de l'environnement - Office Français de la Biodiversité
- Eric SIMON, président du Syndicat des Forestiers Privés
- Claude MILHAS, Comité Départemental de la Spéléologie du Lot

Excusés :

- Nicolas GOUIX – CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)
- Marine LESTRADE - CRPF Occitanie (Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie)
- DREAL Occitanie
- DDETSPP 46 (Direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations)
- Région Occitanie
- Patrice JAUBERT – Fédération de pêche
- Marion BOUTIN – Adasea.d'Oc
- Violaine DELPECH-FRAYSSE – conseillère départemental
- Guilhem CLEDEL – Marie de Montvalent
- Géraldine ROUSTEAU – élue de Lacave
- Conservatoire Botanique National
- Caroline MEY, élue départementale

Ordre du jour :

1. **Introduction :**
2. **Rappels des consignes de la visioconférence**
3. **Bilan des actions 2021**
4. **Perspectives 2022**

1. Introduction

M. Clavel, président du comité de pilotage, remercie les participants pour leur présence. Mme Marlas, Présidente du Parc, évoque la chance pour le territoire d'avoir ces sites Natura 2000, qu'il faut préserver et valoriser. Elle mentionne la nécessité de travailler en relation avec tous les acteurs du territoire : partenaires, habitants, élus.

2. Rappels des consignes de la visioconférence

3. Bilan des actions 2021

Lors de la présentation, les éléments suivants sont évoqués :

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC)** : Une campagne de reconduction pour un an (2021-2022) a été réalisée cette année en partenariat avec l'Adasea.d'Oc. En 2022, il sera proposé aux agriculteurs de proroger leur contrat d'un an (2022-2023), en attendant l'arrivée de la nouvelle PAC en 2023 où des nouvelles mesures seront proposées.

- **Contrat non agricole non forestier de Magès** : Pour faire face à la sur-fréquentation du site, des aménagements vont être réalisés en 2022 sur le site de Magès. L'objectif est d'éviter la dégradation des pelouses par les stationnements et le passage de véhicules (pose de clôture, effacement d'un chemin et mise en place d'un panneau d'information). M. Clavel rappelle que plusieurs enjeux se croisent sur le secteur : enjeux paysagers, ornithologiques, écologiques, touristiques, archéologique.

    - Mme Camus s'interroge sur la possibilité de trouver une alternative aux clôtures ursus, qui, en constituant une barrière physique, risquent de limiter la mobilité des petits mammifères et d'impacter négativement la trame écologique en place. La solution retenue est de relever les clôtures de 10-20 cm afin de laisser un interstice suffisamment grand pour le passage des animaux.

    - Mme Camus s'interroge sur le déplacement du chemin de Grande Randonnée. M. Clavel précise que le GR ne sera pas déplacé car il contourne la parcelle, mais c'est le cheminement à travers la parcelle, aujourd'hui très emprunté (constitue un raccourci) qui sera effacé.

    - Des demandes de précisions sont demandées quant à l'avifaune présente sur ces parcelles. 73 espèces ont été observées de 2004 à 2018 par Daniel Pareuil, notamment des espèces protégées (Alouette lulu, Alouette des champs, Pipit rousseline… détail en pièce jointe).

    - Mme Marlas et M. Clavel précisent que le site est largement utilisé par les touristes, et rappellent donc la nécessité de sensibiliser ce public, ce qui va être fait dans le cadre du contrat par la pose d'un panneau explicatif.

    - M. Barthès s'interroge sur le calendrier des travaux et demande s'ils seront finis avant le Tour de France (24 juillet : passage du contre-la-montre à Magès). Mme Bes précise que l'objectif est de lancer la consultation pour le choix des entreprises en janvier 2022 afin d'effectuer les travaux au printemps 2022, avant le Tour de France. L. Clavel précise que des clôtures temporaires ont été mises en place, qui ont permis de faire remonter les

interrogations des usagers. Mme Camus indique que l'OFB pourrait intervenir si nécessaire pour une mission de surveillance/police de l'environnement lors de l'évènement. Mme Marlas précise qu'un comité de pilotage pour l'accueil du Tour de France sera mis en place en 2022 : il impliquera tous les acteurs du territoire.

- **Suivi des colonies de chiroptères** : M. Milhas présente les résultats des suivis chiroptères pour les grottes du site Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou. Le site de la Citerne était déserté depuis 2 ans. Cette année, il accueille à nouveau des chauves-souris mais avec des effectifs plus faibles que les années précédentes. Ce site artificiel semble assez fragile car même si les chauves-souris sont dans un recoin à l'écart et peu accessible, il y a de l'activité humaine, le lieu servant de remise à matériel par l'évêché. Pas de chauves-souris à la Mouline. Du guano a été retrouvé à la grotte du Moulin du Saut, ce qui indique des mouvements d'animaux entre ces trois sites, qui seront donc tous surveillés l'année prochaine.

  - M. Barthès s'interroge sur les possibilités d'actions sur la Citerne. M. Milhas, Mme Marlas et M. Clavel appuient le fait qu'il est très important de continuer les actions de sensibilisation sur ce sujet.

- **Ancrage territorial de Natura 2000** :
  - M. Clavel souligne l'importance des formations techniques comme l'InterCopil, où sont conviés les élus des sites Natura 2000 et les partenaires du PNR, car elles permettent d'apporter des réponses concrètes aux participants.

  - M. Dupont indique que le PNR était intervenu en Conseil Municipal pour présenter Natura 2000 et que cela avait été très bénéfique pour les élus de la commune. Mme Girou confirme que les chargées de mission Natura 2000 peuvent intervenir en conseil sur sollicitation : ça a été le cas en cette fin d'année sur Calès.

  - Pour 2022, un livret va être créé, afin de rendre le dispositif plus facile à appréhender pour les élus. Mme Marlas appuie le fait que ce livret doit être co-construit avec les élus en personne et que cela pourrait être le sujet du prochain InterCopil.

- **Sensibilisation** :
  - 13 classes de primaire vont bénéficier de l'album Natura 2000 « La grande quête des lutins ». M. Clavel s'interroge sur le devenir du reliquat d'albums : Mme Leverger confirme qu'il pourra être mobilisé pour les enfants des communes de sites Natura 2000.

  - Les membres du COPIL s'entendent sur le fait que la politique Natura 2000 est un bon outil mais qu'il est souvent mal compris ou trop peu connu par les locaux. Il est important de communiquer sur Natura 2000 !

  - M. Simon indique qu'il est important de ne pas oublier les propriétaires forestiers dans les publics à sensibiliser.

4. Perspectives 2022

Au sujet d'actions à poursuivre ou à mener, les éléments suivants sont abordés :

- Le site Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou est de plus en plus fréquenté par les touristes, il y a donc une vigilance particulière à avoir. Il est nécessaire d'engager une réflexion commune sur l'utilisation de l'environnement avec tous les usagers du territoire. M. Barthès appuie le fait que la complémentarité entre les différents acteurs est primordiale (besoin de capitalisation) pour pouvoir traiter la problématique de surfréquentation des sites. M. Clavel souligne qu'il est nécessaire d'informer les communes sur les solutions possibles. Mme Girou précise que ces questions ont été évoquées en Comité Syndical et que le Parc va travailler à l'avenir sur le slow tourisme (tourisme et vacances décarbonées).

- M. Clavel indique que le CBN a toujours comme projet de réaliser des inventaires sur les herbiers aquatiques de l'Ouysse. Les données récoltées seront mises à disposition du Parc et du Département du Lot.

- M. Barthès rappelle que nous sommes dans une période de transition entre deux programmes financiers, ce qui implique que les contrats montés en 2022 ne pourront bénéficier d'actions rémunérées uniquement sur les deux premières années (les actions devant être soldées en 2024, fin officielle de consommation des crédits).

- Mme Monnin Menard est intéressée pour communiquer autour de la ripisylve (prévention sur les coupes à blanc par exemple).

En conclusion, Mme Leverger rappelle que l'ensemble des membres du Comité de pilotage, mais aussi les acteurs locaux et usagers du site, peuvent à tout moment solliciter les services de l'Etat et l'équipe du Parc pour développer de nouveaux projets en lien avec les enjeux des sites Natura 2000. M. Clavel remercie tous les acteurs présents pour leur participation.

Sans question complémentaire, la séance est levée à 12h.

Léonie Leverger,
Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy.